



REGLEMENT INTERIEUR
Charte d'adhésion saison 2018 / 2019
du 1er septembre 2018 au 31 Août 2019

A/ rôle de l'association

A1- LE BUREAU

le bureau mis en place pour cette première saison est constitué de 4 membres.

président : Fabien RICHARD

trésorière : Martine RICHARD

trésorière adjointe: Marie Caroline MARNEFFE

secrétaire : virginie LANGEVIN

secrétaire adjointe : Magali LOMBARTE

membre . Aurore BARNABOT

vice président : Jean Jacques BATS

ce bureau se réunira tous les deux mois afin de faire le point administratif, sportif et financier.
Septembre, novembre, janvier, mars, mai, juillet (dates à préciser).

Il pourra prendre toutes décisions intermédiaires pour le bon fonctionnement de l'association.

A2- ADHESION

lors de cette saison, une cotisation de 45,00 euros sera demandé à chaque adhérent.

Cette cotisation permettra à chaque adhérent de bénéficier d'une licence à la fédération FSGT.

Une licence sera donnée à chaque adhérent, le double restant à l'association.

Cette licence permet à chacun des membres de s'inscrire à toutes les courses qu'il désire.

Elle permet également de bénéficier d'une assurance complémentaire.

A3- ENTRAINEMENTS

l'association se charge d'organiser des entraînements le mardi et jeudi soir. (sauf fêtes)

Rendez-vous vers 18h20 devant la hall des sports. (début entraînements 18h30)

La mise en place de ces entraînements se fera par groupe de niveau.

Nous souhaitons la participation de chacun, en adjoignant des meneurs d'allures, pour le bon déroulement de ces entraînements.

Nous pourrons ajouter les dimanches matin des séances plus spécifiques.

LES ENTRAINEMENTS SONT LIBRES DE PARTICIPATION.

A4- COMPETITIONS

chaque membre est libre de tout engagement à toutes compétitions hors stade (trail, course sur route...), l'association pour cette première saison n'en n'assurant pas l'inscription.

A5- SITE INTERNET

association se charge de mettre en place un site internet.

Ce site sera le lien entre l'association et ses adhérents pour transmettre toutes les informations relatives à la vie du club.

Il sera également un objet de communication pour l'ensemble de nos partenaires.
Chaque adhérent en accepte le fonctionnement et autorise la mise en ligne de toutes photos ou vidéos liées à l'activité de l'association (course à pied)
L'association s'engage à ne divulguer aucune coordonnée personnelle de ces membres.

B/ rôle des adhérents

B1- LIBERTE D'ACTION

chaque adhérent est entièrement libre de participer à l'ensemble des activités proposées par l'association.

B2- EQUIPEMENTS

lors des entraînements, prévoir :

- de l'eau (surtout en période estivale)
- des gilets fluo d'octobre à avril

les maillots de l'association vous seront proposés en cours de saison à un prix restant à définir.

B3- PARTAGE

Toutefois, l'association ne peut exister qu'à travers ces adhérents.

Chacun a un rôle de partage en fonction de ces moyens et ses disponibilités, pour le bon déroulement de l'ensemble des activités proposées par l'association.

L'échange entre les adhérents et le bureau doit être vecteur d'évolution de l'association.

B4- ETHIQUE

chaque adhérent étant un représentant de l'association, il se doit de respecter toutes les règles prescrites par l'ensemble des partenaires de l'association (sportives, juridiques et de bon sens)



numéro association ; W401006102